

intervention pour logopédie



Prenez une photo de ce document dûment complété grâce à l'appli de la Mutualité Partena (disponible sous iOS et Android) et envoyez-la-nous.
Ou déposez le document dûment complété en agence. Vous pouvez aussi l'adresser à :
Mutualité Partena, Sluisweg 2 bte 1 - 9000 Gent
Davantage d'informations: www.partena-mutualite.be

La Mutualité Libre Partena

accorde une intervention de 6,50 euros par séance chez un logopède. Cette intervention est limitée à 154 séances par tranche de 5 années calendrier.

Qui peut en bénéficier ?

- Toute personne ne bénéficiant pas d'une autorisation de remboursement du médecin conseil pour la logopédie.

Que faire pour en bénéficier ?

- Le traitement doit être attesté par un logopède.
- Faites compléter et signer ce document par le logopède.
- Prenez une photo de ce document dûment complété grâce à l'appli de la Mutualité Partena et envoyez-la-nous.
Ou renvoyez le document dûment complété à l'adresse mentionnée ci-dessus, ou encore remettez-le à votre agence locale.

Coordonnées du client ou vignette

A compléter par le logopède		
Nom du logopède :		
Numéro INAMI du logopède :		
Date des prestations	Montant payé	Signature et/ou cachet du logopède
1.		
2.		
3.		
4.		
5.		
6.		
7.		
8.		
9.		
10.		

Code de nomenclature : 802023



GW02511D0000000440592600